

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 28 MAI 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 21/05/2015
Date d'affichage : 21/05/2015

L'an deux mille quinze, le JEUDI 28 MAI, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjointes, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Claude PERONNE, M. André LETELLIER, M. Claude HAMEL, Mme Dominique JOCKUM, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothée PITOIS, Mme Vanessa GUEGUEN et Mme Janine KERSPERN.

Excusés : Mme Anne-Marie BELIARDE ayant donné procuration à M. Richard MAURY,
M. Guillaume CUBERO ayant donné procuration à Mme Vanessa GUEGUEN

Secrétaire de séance : Mme Dorothée PITOIS

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Maury demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour :

- fonds de concours des communes aux frais de fonctionnement des groupes scolaires de la CdC d'ORIVAL.
- Le Conseil donne son accord.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 avril 2015

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Agence Postale Communale

- **Création de 2 postes à temps non complet :**

Emploi sous contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :

Dans le cadre du plan d'action pour l'emploi, l'Etat met en œuvre des « contrats uniques d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi » (CUI-CAE). Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Il est proposé d'y recourir en conciliant nos besoins avec la perspective d'aider et d'accompagner une personne à s'insérer dans le monde du travail.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'employer une personne dans le cadre d'un CUI-CAE, pour exercer les fonctions d'agent d'accueil.

L'Etat prendrait en charge 85 % du salaire brut sur la base du SMIC horaire brut. Les embauches réalisées en CUI-CAE donnent droit à l'exonération des cotisations à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

Un accompagnement à la formation serait mis en place dans l'intérêt de la personne qui serait embauchée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire :

- à signer une convention CUI-CAE avec l'Etat, représenté par Pole Emploi,
- à signer un contrat d'Avenir avec une personne de son choix, pour une durée de douze mois (renouvelable 4 fois si la personne recrutée a plus de 50 ans). **La durée hebdomadaire de travail sera de 20 heures.**

Emploi sous contrat d'avenir :

Dans le cadre du plan d'action pour l'emploi des jeunes, l'Etat met en œuvre les emplois d'avenir. Ce dispositif propose des solutions d'emplois et de qualification aux jeunes principalement dans les secteurs d'activité en développement ou à forte utilité sociale ou environnementale. L'objectif est de faciliter d'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans à la signature du contrat, sans qualification ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Il est proposé d'y recourir en conciliant nos besoins avec la perspective d'aider et d'accompagner un jeune à s'insérer dans le monde du travail.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'employer une personne dans le cadre d'un Contrat d'Avenir, pour exercer les fonctions d'agent d'accueil.

L'Etat prendrait en charge 75 % du salaire brut sur la base du SMIC horaire brut et exonérerait ce contrat des cotisations à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

Un accompagnement à la formation serait mis en place dans l'intérêt du jeune qui serait embauché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire :

- à signer une convention Contrat d'Avenir avec l'Etat, représenté par la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise,
- à signer un contrat d'Avenir avec une personne de son choix, pour une durée de douze mois (renouvelable 2 fois). **La durée hebdomadaire de travail sera de 30 heures.**

• **Présentation des fiches de poste pour les deux agents de l'agence postale communale**

Horaires d'ouverture de l'agence :

- du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h
- le samedi de 9 h 30 à 12 h 30
- ❖ le matin : arrivée de l'agent 15 minutes avant l'ouverture (mise en place)
- ❖ le soir : départ 30 minutes après la fermeture (transmission journalière de l'arrêt des comptes)

Horaires des agents :

- ✓ Personne embauchée sous CUI CAE : 20 heures hebdomadaires
15 h 15 hebdomadaires à l'agence
 - lundi : de 9 h 45 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 30
 - mardi : de 9 h 45 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 30
 - samedi : de 9 h 15 à 13 h 004 h 45 hebdomadaires : permanence sociale (CCAS) et Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi
 - mercredi : de 14 h 00 à 18 h 45
- ✓ Personne embauchée sous « Emploi d'Avenir » : 30 heures hebdomadaires
17 h 15 hebdomadaires à l'agence
 - mercredi : de 9 h 45 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 30
 - jeudi : de 9 h 45 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 30
 - vendredi : de 9 h 45 à 13 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 304 h 00 hebdomadaires : planification mutualisation des travaux
 - lundi : de 8 h 00 à 12 h 00

2 h 30 hebdomadaires : refonte du site internet et mise à jour hebdomadaire des informations

- lundi : de 14 h 00 à 16 h 30

4 h 00 hebdomadaires : chiffrage des travaux effectués par le personnel (exemple : mur du parking rue de l'Ormelet : temps passé + marchandises)

- mardi : de 8 h 00 à 12 h 00

2 h 15 hebdomadaires : travaux administratifs (exemple : refonte complète des emplacements du cimetière, âge des concessions, emplacements, etc.)

- mardi : de 14 h 00 à 16 h 15

Les 2 gérants de l'agence postale se remplaceront mutuellement lors des congés annuels et en cas d'arrêt maladie.

- **Approbation de la convention relative à l'organisation de l'agence postale :**

Monsieur Maury, Maire, donne lecture d'une convention relative à l'organisation de la future agence postale communale de Thaon, à intervenir entre la Commune et La Poste.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles les services de La Poste, décrits à l'article 2 de ladite convention (services postaux, services financiers et prestations associées), sont proposés dans le cadre de l'agence postale communale située sur le territoire de la Commune de Thaon, fonctionnellement rattachée au bureau de Courseulles sur Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention présentée, conclue pour 9 ans à compter de sa signature,
- décide que l'agence postale communale ouvrira le lundi 3 août 2015, à condition que la réception des travaux de construction du bâtiment soit réalisée préalablement et sans aucune réserve,
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

La Poste ne sera pas autorisée à livrer son mobilier tant que la réception des locaux ne sera pas effectuée.

Budget : décision modificative n°1

Monsieur Maury, Maire, propose au Conseil Municipal de faire les virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	dépenses	recettes
21578 : matériel et outillage de voirie	- 1 000 €	
2184 : mobilier	+ 1 000 €	
Total	0 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, approuve cette proposition.

L'équilibre de la Section d'Investissement reste inchangé (843 377 €).

Réflexion sur les modalités de la « consultation citoyenne » relative à l'éclairage public

Lecture d'un courrier électronique d'un administré demandant quand la municipalité prendra une décision quant à l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

Monsieur le Maire propose de procéder à la consultation citoyenne, dès le mois de juin, en insérant un questionnaire dans le mi-Thaon infos.

Le Conseil Municipal souhaite proposer aux administrés une extinction de l'éclairage public de 00 h 00 à 05 h 00.

Communauté de Communes d'ORIVAL

- Compte-rendu du conseil communautaire du 13 mai 2015.
- Travaux de voirie 2015 et 2016 : une consultation est lancée pour les travaux des parkings qui devraient débiter : « commerces Barbières » en septembre et rue de l'Ormelet en fin d'année 2015. Concernant l'entrée Ouest « rue du Fresne », une réunion, en présence d'un représentant du Conseil Départemental, est prévue le 12 juin à la Mairie.
- **Fonds de concours des communes aux frais de fonctionnement des groupes scolaires :**

Monsieur Maury, Maire, rappelle l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales. Cet article prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil de communauté et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Monsieur le Maire informe que, par délibération du 15 avril 2015, le Conseil Communautaire a décidé de demander aux communes de participer aux frais de fonctionnement des groupes scolaires du territoire intercommunal, par le versement d'un fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de verser un fonds de concours destiné au financement des frais d'entretien des groupes scolaires de la Communauté de Communes d'Orival.
- ✓ accepte que le montant mensuel s'élève à 5 € par enfant scolarisé dans les groupes scolaires du territoire intercommunal et résidant à Thaon.
- ✓ ce fonds de concours sera mis en application pour l'année scolaire 2015-2016.

Présentation du blason historique de la commune de Thaon

Monsieur le Maire soumet 3 projets de blason au Conseil Municipal. Le blason choisi par le Conseil Municipal est le suivant :



Il représente :

- * le lion d'or = dans le blason des " Fitz Hamon "
- * le lion noir = dans celui des " Blouet de Than "
- * la clef = attribut de St Pierre

Monsieur le Maire devra s'assurer que ce blason est bien libre de droit d'utilisation.

Propositions de la commune de Le Fresne Camilly

- Proposition de création d'une micro crèche de 10 à 12 berceaux intercommunale (Le Fresne Camilly / Thaon) : la commune n'ayant pas la compétence petite enfance et une crèche existant à Lantheuil, commune d'Orival, le Conseil ne donne pas suite.
- Création d'un Service d'Echange Local (SEL) : réunion d'information le samedi 30 mai à 14h30 à la salle du temple au Fresne Camilly. Contact : guy.besnard@gmail.com - 02 31 80 97 41

Avis sur le Mi-Thaon infos n°7 juin 2015

Le mi-Thaon Infos sera distribué début juin.

Information sur la cérémonie du 8 juin et sur le jumelage Waldo-Thaon des 13 et 14 juin

- Cérémonie commémorative lundi 8 juin 2015 :
 - 17 h 15 rassemblement à la Mairie
 - 17 h 30 Dépôt de Gerbe et Hymnes Nationaux au Monument Canadien « Fort Garry Horse », place de la Criée.A l'issue de cette cérémonie, un apéritif sera servi à la Mairie.
- Cérémonie d'officialisation et de signatures du serment de jumelage Waldolwisheim / Thaon :
 - samedi 13 juin à 11 h à la Mairie.
 - tournoi de football « jeunes » les 13 et 14 juin, avec la participation d'équipes alsaciennes et sarthoises.

AFFAIRES DIVERSES

- Le nouveau canton de Bretteville l'Orqueilleuse compte désormais 40 communes qui faisaient parties des anciens cantons de Creully, Ryes et Tilly Sur Seules.
L'Amicale des Maires de l'ex-canton de Creully pourrait s'élargir pour intégrer l'ensemble des communes du nouveau canton. De la même manière, l'association intercommunale pour le voyage des anciens (AIVA) pourrait se transformer en association pour le spectacle des Anciens en intégrant ce nouveau périmètre cantonal.
Les Maires sont invités à participer à une réunion à la Mairie de Thaon, le mardi 16 juin à 20 h 30 pour échanger sur les modalités pratiques d'un tel élargissement.
Les conseillers départementaux, Véronique MARTINEZ et Philippe LAURENT ainsi que les présidents des 3 communautés de Communes qui composent le nouveau canton seront présents pour participer aux débats.
- Monsieur Claude HAMEL demande si la déviation « provisoire » de la rue de l'Ormelet deviendra définitive. Monsieur le Maire répond qu'elle restera en l'état jusqu'à l'aménagement de l'entrée Sud.
- Demande de Madame Dorothee Pitois que soit mise en place une astreinte ou autre afin que le Maire ou les adjoints soient joignables en cas d'urgence. Madame Annie Michel propose de se renseigner auprès d'autres communes, notamment la ville de Caen, pour connaître la procédure à mettre en place. Après vérification de la législation en vigueur, Monsieur Emmanuel Gossieaux signale que les communes n'ont aucune obligation de mettre en place ce genre de procédure, mais que la municipalité peut réfléchir à cette question (ex : transfert d'appel).
- Madame Pitois remercie son voisinage et les habitants de la commune pour leur sollicitude lors du sinistre subi dans son habitation.
- Monsieur Claude Péronne demande ce qu'il en est de l'organisation de la fête de la musique du 26 juin prochain. Monsieur le Maire fixera une date de réunion pour les différents intervenants.
- Madame Isabelle Bonamy demande :
 - où en est la remise en place du miroir routier place Louis XIV. Monsieur Bayeux répond qu'il le fera remettre dès que possible.
 - à quelle date les panneaux de signalisation seront déplacés rue des Vieux Métiers. Monsieur le Maire répond que la commission travaux étudiera ce sujet lors d'une prochaine réunion.
- Monsieur André Letellier demande que le panneau de stationnement alterné, rue de la Forge, soit reculé de 20 mètres, et que le stationnement soit interdit sur cette distance, afin de remédier à la gêne occasionnée par les véhicules garés à l'entrée de la voie. Monsieur le Maire répond que la commission travaux se rendra sur place lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-trois heures quinze minutes.